



CODIR 2022 - 2023

LUNDI 15 MAI 2023

PV N°4

Présents : Mmes Agnès GREGOIRE, Claudine JANNIC (en visio), Christine JEZEGOU, Elsa MARTINS, Sandrine PIERRE

MM Eric BOIVENT, Sébastien GILLARD, Christophe HOUVRARD, Didier LE BRIS, Gaëtan LUCAS, Nicolas METAYER, Steeve PACTOLE,

Excusés : Alain DAVY, Patricia FAVE, Jean Charles HERVY, Monique MORIN

Secrétaire de séance : Christophe HOUVRARD

Annexes	Intitulés des annexes
1	Composition du Comité Directeur – Saison 2022 - 2023
2	Calendrier des réunions de Bureaux Directeurs et CODIR

Début de la séance à 18h30 à la Maison des Sports de Ploufragan

Le Président Eric BOIVENT accueille les élus et ouvre la séance.

Ce Comité Directeur traitera en partie la préparation de l'Assemblée Générale du 9 juin 2023 qui se déroulera à Plémet.

I. Dispositions Financières

Suite à la réception des modifications apportées par la FFBB pour sa part fédérale sur une moyenne de 5€ par licence, le Président BOIVENT propose que le Comité Directeur demande l'augmentation de sa part socle de 1.55€. Ce sera la seule augmentation demandée pour la part Comité.

A l'unanimité des membres présents, l'augmentation de 1.55€ de la part socle du CD 22 est adoptée.

II. Assemblée Générale Exceptionnelle du 9 juin 2023

En raison de la modification des statuts du CD 22, l'Assemblée Générale du 9 juin 2023 débutera par une Assemblée Générale Exceptionnelle qui devra adopter ces nouveaux statuts.

En amont de cette AGE, les présidents des clubs affiliés au CD 22 recevront une copie des nouveaux statuts modifiés.